

ABONNEMENT

Un an	18 fr.
Six mois	10
Trois mois	5 50
poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 28 JUIN

Une leçon aux radicaux

La politique républicaine de concentration ayant pour but d'assurer la prédominance des radicaux, ce sont les radicaux qui ont organisé cette année le banquet Hoche à Versailles, et ils ont décidé que la fête se passerait entre eux. Ils en ont exclu les républicains suspects de modérantisme.

Ce qui ne les empêcha pas d'inviter le préfet, afin de bien établir que le gouvernement est à leur dévotion.

Le préfet de Seine-et-Oise, étant un homme de tact, fit la grimace. Il consulta le ministre de l'intérieur, en lui faisant remarquer l'inconvenance de l'attitude des organisateurs, attitude qui avait soulevé de vives protestations, notamment de la part de la grande majorité du Conseil général.

M. Dupuy comprit et décida que le préfet s'abstiendrait.

Mais les organisateurs radicaux prennent le train, arrivent au ministère, et somment le ministre de faire représenter le gouvernement à leur fête radicale.

Le ministre se trouble, et finalement il envoie au préfet l'ordre d'assister au banquet.

Cette reculade a paru trop forte au préfet. Il n'a pas cru pouvoir changer son fusil d'épaule avec autant d'indifférence que son ministre, et il a préféré donner sa démission.

Cette aventure est lamentable. Elle prouve que le chef du ministère n'a pas de volonté, et que la peur des radicaux est chez lui plus forte que les principes.

Il est, en outre, fâcheux qu'il ait mis un préfet dans le cas de lui donner une leçon que tout le monde trouvera méritée et que le subordonné se soit montré intelligent, tandis que le ministre a fait preuve d'incohérence.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier. Le gouvernement s'est entretenu de la question des pétroles. Le ministre du commerce demandera à la Chambre de siéger mercredi pour discuter la convention entre la France et la Russie.

LA DATE DES ÉLECTIONS

On fait remarquer que le conseil des ministres, en décidant de ne convoquer les réservistes que pour le 3 septembre, a indiqué son intention de fixer les élections au 20 août et les scrutins de ballottage au 3 septembre.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

On a distribué à la Chambre un cahier de crédits supplémentaires demandés pour l'exercice courant et s'élevant à cinquante millions et demi.

M. CONSTANS

La Petite République, la Justice, l'Intransigeant continuent leur campagne contre M. Constans, qu'ils accusent d'avoir trempé dans l'affaire des papiers Norton.

SOCIALISME SUBVERSIF

Les socialistes qui refusent de se soumettre à la loi des Syndicats ont décidé la grève générale, si le gouvernement refuse de verser à la Bourse du Travail la mensualité votée par le Conseil municipal.

Ce dernier maintient l'allocation supprimée par le ministre.

FAUSSE NOUVELLE

La nouvelle de la mort de Cornélius Herz, portée dans les couloirs de la Chambre par le ministre des affaires étrangères, est démentie.

Une fois encore, le gouvernement a été mystifié.

RENFORTS POUR LE DAHOMEY

La Ville de Maranhao partira du Havre le 3 juillet, embarquant à Bordeaux 400 officiers et soldats pour la côte occidentale d'Afrique.

LE SIAM

On attend des renseignements sur l'entrevue de notre représentant avec le roi de Siam, au sujet de l'assassinat Grosgrin.

On compte sur les bonnes dispositions du roi et sur son intention de nous donner les satisfactions et les garanties auxquelles nous avons droit.

LES PAPIERS NORTON

Il court des bruits contradictoires au sujet des dépositions de Norton.

Un nommé G..., qui aurait quitté Paris se rendant en province pour chercher les preuves de « l'authenticité » des documents, serait sur le point d'être arrêté.

Il faut s'attendre à de nouvelles surprises. Une perquisition doit être pratiquée à Grenoble chez les parents de Norton, qui a déclaré que là se trouvait la preuve de l'authenticité des documents.

C'est seulement dans la séance d'hier que la Chambre, sur la demande du garde des sceaux, a décidé que les documents déposés par M. Millevoye seraient transmis à la justice.

M. Athalin a confronté M. Norton avec MM. Millevoye et Judet.

SÉNAT

Séance du mardi 27 juin

M. Blavier interpelle sur le Crédit Foncier. Cet établissement, après quarante ans d'existence, sans concurrent, n'a pas en France le rang qu'il devrait occuper.

On s'en remet au gouverneur. Il y a trois intérêts à défendre, ceux des emprunteurs, des obligataires et des actionnaires.

Les emprunts ont été faits à des taux excessifs et tandis que le Crédit communal de Belgique emprunte à 3 0/0 sans lot, le Crédit Foncier de France emprunte à des taux supérieurs et avec lots.

L'intérêt des obligataires a été lésé. La garantie de leur créance a été versée aux actionnaires. On a prélevé sur leur réserve les 22 millions affectés à la presse.

M. Blavier reproche en outre au directeur d'avoir violé les statuts, d'avoir pratiqué des virements, d'avoir fait des dépenses excessives de publicité, et enfin d'avoir tronqué des comptes rendus des assemblées générales.

Les fondateurs du Crédit Foncier avaient su

distinguer la prime en dedans de la prime en dehors; ils n'avaient reconstitué la loterie qu'au profit des emprunteurs.

On a constitué des primes en dedans, sans remarquer qu'on n'était pas sûr de disposer comme les Compagnies de chemin de fer de 60, ou 75 ou 99 ans, pour reconstituer cette prime.

L'interpellateur termine en exigeant du ministre la communication du rapport des inspecteurs des finances qu'on a tenu secret jusqu'ici.

M. Peytral refuse cette communication. Ce n'est pas que ce rapport contienne rien d'inquiétant, mais on doit le considérer comme un simple moyen de travail pour le ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre a voté hier, sans débat, le projet des cadres et des effectifs de l'armée active et de l'armée territoriale.

ÉTRANGER

EN ALLEMAGNE

366 résultats sont connus, dont 45 socialistes. Il manque encore 33 résultats. Plusieurs nouvelles élections seront nécessaires, étant données les doubles candidatures.

A Berlin, on est décidé à adopter un tarif de représailles énergique contre la Russie.

Toute espérance de conclusion d'un traité de commerce Russo-Allemand a disparu.

INCIDENT EN ITALIE

Un lieutenant du 28^e chasseurs français et un brigadier de gendarmerie ont été arrêtés sur le territoire italien et conduits à Coni. Le lieutenant avait passé la frontière pour aller voir un de ses parents.

On n'a trouvé sur eux aucun papier compromettant.

Le général Bessozzi, commandant la division, les a traités avec beaucoup de courtoisie; il les a cependant maintenus en état d'arrestation jusqu'à plus ample informé.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 27 juin 1893

Au début de la séance les transactions ont été un peu plus nombreuses que de coutume, mais l'animation a été de courte durée; après un mouvement en avant jusqu'à 98.13, le 3 0/0 est revenu à 98. Le 4 1/2 s'inscrit plus faible à 106.40.

En Italie le change se tend; il atteint 4.60 0/0 et l'on prévoit que les importations de céréales qui seront nécessaires s'élèveront à 40 0/0; dans ces conditions la baisse de la Rente italienne semble inévitable.

L'Extérieure est sans mouvement à 66 5/8. Malgré les affirmations de la presse officielle espagnole, le maintien de M. Gamoza aux finances n'est pas certain; il pourra être amené à offrir sa démission en présence de l'opposition que ses projets financiers rencontrent auprès des Cortès et dans le pays.

Coupon de 63 fr. détaché, la Banque de France clôture à 3,845.

L'action du Crédit Foncier cote 992 et 988. Le Comptoir National d'Escompte fait 485. Le Crédit Lyonnais se tient ferme à 762.50. La Société Générale s'inscrit à 469.50.

On négocie à 497.50 l'action des Immeubles de France.

La hausse se dessine sur les obligations des

Cales de Radoub et Corderies Parisiennes; on est à 429.50 et la quantité des demandes qui se produisent indiquent que le mouvement va se poursuivre.

A noter également des achats importants en obligations Valence et Nord-Est de l'Espagne à 443.75 et 445, achat qui continueront jusqu'à ce titre soit arrivé au pair.

L'obligation des Chemins Economiques est à 420.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 28 JUIN

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 22°
Ce matin, à 8 h.		+ 20°
Midi,	751 ^m / _m	+ 27°
Hausse	2 ^m / _m	
Baisse	3 ^m / _m	
Température minima de la nuit		+ 14°

Commission des Courses de Verrie-Saumur

AVIS

La Commission des Courses de Verrie a l'honneur d'informer le public que la liste de souscription pour la réunion du 2 juillet sera close le 30 juin, à 10 heures du matin.

Il ne sera délivré, après cette époque, que des cartes de pesage ne donnant pas les mêmes droits aux entrées du champ de course.

S'adresser, pour souscrire, chez le Concierge de la Mairie ou au Grand Cercle.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

M. Allain-Targé commence à tout hasard à chauffer sa candidature; si cela ne lui sert pas à lui, ça servira toujours à son successeur, et la cuisine électorale, au contraire de l'autre, gagne à être réchauffée.

La semaine dernière, M. le docteur Gaudrez, à Montrenil-Bellay, réunissait à déjeuner les plus gros bonnets du parti radical: on a toasté vigoureusement au succès du candidat. Si ça ne lui fait pas de bien, ça ne lui fera assurément pas de mal, et puis, d'ailleurs, c'est une si bonne chose de sentir les coudes se serrer, surtout autour d'un bon dîner... et de trinquer à la santé de qui nous est cher, surtout quand le vin est bon.

Le Courrier de Saumur a déjà sorti sa grosse caisse.

Nous lisons effectivement dans son numéro d'hier:

Le seul ministre qui, dans ces dernières années, ait présenté des projets de réformes sérieux, c'est Allain-Targé. Malheureusement, ses efforts ont échoué contre la sainte routine et contre les puissants intérêts qu'il battait en brèche au profit de la nation.

Si c'est une Chambre de parlementaires comme M. Allain-Targé que le Courrier nous souhaite, autant nous inviter tout de suite à coiffer sainte Routine.

Si M. Allain-Targé n'a pas encore pu faire ses preuves, il est un peu tard.

De deux choses l'une:

Ou la Chambre reviendra telle que, et les meilleures volontés de M. Allain-Targé se con-

denseraient en présence de l'inertie de ses collègues ;

Où la Chambre sera entièrement renouvelée et il y ferait l'effet d'une antihèse.

Plus loin, nous lisons :

La Chambre va se trouver rajeunie, épurée, renouvelée aux prochaines élections. L'arrondissement de Saumur y enverra M. Allain-Targé.

Alors, l'arrondissement de Saumur n'aura toujours pas contribué au rajeunissement.

J. D.

Tribunal de Commerce de Saumur

Faillites et Liquidations Judiciaires

M. E. Mignon, président du Tribunal de Commerce de Saumur, vient d'adresser à MM. les Syndics de l'arrondissement la circulaire suivante, au sujet des demandes de liquidation judiciaire.

Cette même circulaire prescrit également de nouvelles mesures relatives au concordat.

Nous ne doutons pas que l'application de ces instructions, déjà en vigueur auprès de différents tribunaux, ne donne satisfaction aux créanciers appelés à se prononcer, puisqu'elle leur permettra de se présenter à la réunion, munis des renseignements nécessaires pour procéder utilement au vote.

« Monsieur le Syndic,

» L'article 2 de la loi du 4 mars 1889 décide que la liquidation judiciaire ne peut être ordonnée que sur requête présentée par le débiteur, au Tribunal de Commerce de son domicile, dans les quinze jours de la cessation de ses paiements : l'article 4 ajoute que le jugement qui statue sur la demande d'admission doit être délibéré en Chambre du Conseil, et que le débiteur doit y être entendu en personne.

» Dans l'application de ces dispositions il arrive souvent que les débiteurs cherchent à dissimuler leur véritable situation et la date réelle de leur cessation de paiement.

» M'inspirant des modifications apportées dans différents tribunaux, je viens de décider qu'à l'avenir il ne sera statué sur les demandes d'admission à la liquidation judiciaire, qu'à la suite d'une enquête ou instruction dont, sur mon indication, sera chargé le syndic qui devra par son tour de rôle être nommé lors du prononcé du jugement.

» Cette enquête sera faite d'urgence et le rapport auquel elle donnera lieu devra m'être remis dans le délai de trois jours.

» Ce rapport devra tout d'abord préciser et indiquer avec soin le genre de commerce ou d'industrie exercé par le débiteur, son domicile, la date à laquelle remontent les premières poursuites, les causes et le caractère de la déconfiture.

» C'est seulement après le dépôt de ce rapport que le Tribunal convoquera et entendra le

débiteur qui aura présenté sa requête, et statuera en Chambre du Conseil sur le rejet ou l'acceptation de sa demande.

» En matière de faillite, les articles 504, 505, 506 du Code de commerce règlent les conditions dans lesquelles doivent avoir lieu la convocation de l'assemblée et la délibération des créanciers pour le vote du concordat ou la formation de l'union.

» Il résulte de ces articles que les créanciers doivent être convoqués par lettres et par insertions dans les journaux, et que les syndics doivent faire à l'assemblée un rapport qui est remis signé d'eux au juge-commissaire.

» Le vote du concordat est, à coup sûr, la plus grave des opérations de la faillite ; aussi ne saurait-on apporter trop de précautions pour que les créanciers soient dûment éclairés avant leur vote.

Le rapport prescrit par l'article 506 constitue le principal élément d'appréciation, mais j'estime qu'une simple lecture en audience publique est insuffisante, et je prescris que ce rapport sera déposé au greffe huit jours avant l'assemblée pour y être consulté par les créanciers.

» Cette mesure, qui présente des avantages incontestables, sera mise en vigueur à dater de ce jour, et je vous invite à la compléter en adressant dorénavant à chaque créancier :

1° Une lettre l'avisant que vous avez effectué au greffe le dépôt du rapport indiqué ;

2° Une convocation fixant la date de la réunion pour le vote du concordat ;

» Enfin, les propositions faites par le failli pour obtenir son concordat.

» L'application de ces nouvelles dispositions n'entraînera qu'une très faible augmentation dans les dépenses, et l'article 24 de la loi du 4 mars 1889 rendant applicables à la liquidation judiciaire les dispositions des articles 504, 505, 506 du Code de commerce, ces prescriptions devront être suivies aussi bien en matière de liquidation judiciaire qu'en matière de faillite.

» Le Tribunal attend de MM. les Syndics la précision et la vigilance nécessaires à la stricte application de la loi.

» Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, l'assurance de ma considération.

» E. MIGNON. »

Examens du certificat d'études primaires

Canton de Saumur (Sud)

JEUNES FILLES

Présentées, 61. — Admises, 46, dont les noms suivent :

M^{lle}

Jeanne Bouvier, Félicie Davy, Louise Pelé, de l'école de Bagneux.

Eugénie Vèdy, de Chacé.

Amélie Lobstein, de Dampierre.

Clémence Etienne, Adrienne Hingan, de Fontevault (école laïque).

Marie Hogue, Héloïse Trudeau, de Fontevault (école privée).

Juliette Papin, Angèle Nau, de Montsoreau.

Fernande Saulais, de Parnay.

Jeanne Davy, Charlotte Goubard, de Roumarson.

Joséphine Brosseau, Aimée Gillot, Eugénie Leroy, Clémentine Morin, Marie Triolet, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Henriette Audouin, Charlotte Dubreuil, Alice Gasté, Lucie Gay, de Saumur (école de la rue du Prêche).

Victorine Armenault, Aly Bourrel, Marie Damien, Charlotte Diédric, Emilia Redasse, Marguerite Rioche, de Saumur (école de la rue Cendrière).

Lucie Brard, Olympe Cayon, Maria Goupilleau, Marie Sageot, de Saumur (école de Nantilly).

Maria Boissier, Marguerite Charpentier, Clotilde Desnain, Rachel Guéret, Marie-Louise Jondouet, Louise Ratouis, Camille Poirier, de Saumur (école Saint-André).

Georgette Malécot, Eugénie Charruau, de Souzay.

Marie-Louise Bias, Léontine Claveau, de Turquant.

Florentine Buzard, Marie Landelle, de Varrains.

Des devoirs d'un maire

Il y a des maires qui considèrent leur charge comme purement honorifique et leur conférant uniquement des droits. D'autres, heureusement, estiment que le mairat comporte aussi quelques devoirs. M. le Maire de Tours est, paraît-il, un de ceux-là, car nous lisons tous les jours, dans les feuilles de cette ville, une communication qu'il leur envoie et qui est ainsi conçue :

Mairie de Tours

Vente à la criée de la viande aux Halles centrales.

Prix obtenus le 25 juin 1893 :
Bœuf, 0 fr. 20 à 0 fr. 50 le demi-kilogramme ; veau, de 0 fr. 35 à 0 fr. 60 le demi-kilogramme ; mouton, de 0 fr. 40 à 0 fr. 80 le demi-kilogramme ; porc, de 0 fr. 30 à 0 fr. 70 le demi-kilogramme.

La vente a lieu tous les jours, jusqu'à midi, après l'inspection faite par M. Baranger, vétérinaire, et par fractions, depuis 500 grammes. Tours, le 27 juin 1893.

Nous ne connaissons pas l'honorable magistrat qui préside aux destinées municipales de nos voisins ; mais nous sommes obligé de constater, à cette occasion, une sollicitude de sa part que nous serions heureux de constater chez M. le Maire de la ville de Saumur, qui croit avoir tout fait en écrivant une lettre au syndic de la boucherie.

Après tout, peut-être M. Peton est-il absorbé par l'enquête à laquelle il se livre, au sujet de

certaines faits, dénoncés par un « journal de la localité » que la pudeur empêche de nommer dans le moniteur spécialement affecté à défendre notre utilité.

Nous comprenons cette pudeur et nous l'avons toujours respectée, nous conformant à l'appellation acceptée par le journal de M. Peton, bien qu'elle nous parut un peu cocasse.

Seulement il serait bon que cette pudeur fût constante et ne se livrât pas, parfois, à des écarts qui confinent de très près à la porographie.

Nous en reparlerons, s'il le faut. J. D.

Petit kiosque et petits esprits

Nous n'avons jamais contesté les qualités de solidité et d'élégance de notre kiosque.

La sonorité aurait pu être augmentée sans plus de frais, au contraire, mais il est incontestablement trop petit.

Tout le monde avait pu constater que les 55 musiciens du 135^e de ligne y étaient à l'étroit.

Le *Courrier de Saumur* serait seul assez malin pour nous expliquer comment 60 musiciens peuvent dès lors s'y trouver à l'aise.

Nous contestons également l'éducation et le savoir-vivre de ceux qui n'ont pas jugé à propos d'inviter l'*Harmonie Saumuroise*.

Petit kiosque, esprits plus petits encore.

J. D.

Justice et parti pris

Nous lisons dans le compte-rendu du Conseil municipal de Rennes, sous le titre : *Sépultures à l'ancien cimetière* :

« Le Conseil accorde, à titre exceptionnel, des concessions aux Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, en raison des nombreux services rendus par cet Ordre à la Ville et des libéralités de M^{me} Michault, l'ancienne supérieure des Sœurs du Griffon. »

C'est que ce Conseil, qui est certes plus républicain que celui de Saumur, a mis ses sentiments de justice au-dessus du parti pris.

Les malins de notre Conseil municipal mettent leur esprit à voir rouge dès qu'on leur parle seulement de la cornette d'une religieuse.

Si encore ils avaient toujours été dans ces idées !

Les plus récemment convertis sont les plus ardents.

Convocation des réservistes

Les réservistes ne seront convoqués qu'à partir du 5 septembre.

Les conseils de révision

Les opérations de ces conseils, pour les jeunes gens qui sollicitent la dispense à titre de soutien de famille, sont ajournées au mois de septembre.

LE SECRET DE DANIEL

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

(Suite)

— Je ne dis pas, poursuivit le domestique, mais il vaudrait mieux arriver à notre but autrement... je ne suis pas pour l'effusion du sang.

— Moi non plus... fit l'homme à la redingote.

— Oh ! moi... dit un des blousards d'un air indifférent.

— On fait ce qu'on peut, murmura l'homme au teint olive.

— Le secrétaire est dans le cabinet au premier étage, reprit le *larbin* ; mes maîtres couchent au deuxième... On peut bien les dévaliser sans les réveiller.

— Assurément, fit le gredin à redingote.

Et, si on veut me laisser faire, je m'en charge.

— Et le portier ? interrogea le mulâtre.

— Sitôt son monde rentré, il ronfle comme

un sourd... D'ailleurs vous ne passez pas près de sa loge... Vous entrez par derrière, par le jardin...

— Oui, c'est convenu.

Donc, aucun danger... si vous êtes habiles...

— Nous travaillerons cette nuit, dit le mulâtre, prenant une décision. A quelle heure ?

— Vers deux heures... S'il y avait du nouveau, s'il survenait quelque accroc, vous connaîssez le signal ?

— Une bongie à la fenêtre...

— C'est entendu...

— Et maintenant, parlons d'autre chose... Tu prendras bien un verre ?...

— Tout de même.

— Ça nous donnera du cœur au ventre.

Le chef se tourna vers ses acolytes.

— Vous êtes bien décidés tous !... C'est pour ce soir ?...

— Va pour ce soir !...

Le mulâtre, auquel l'approche d'une bonne affaire semblait avoir donné l'entrain, frappa sur la table à coups redoublés...

Un garçon entrebâilla la porte.

— Une fiole de cognac, et du raide !...

A ce moment, le vieillard endormi se re-

dressa en se frottant les yeux...

Il n'avait pas perdu un seul mot de la conversation...

Ses jambes dansaient sous lui...

Il se levait pour s'éloigner, quand la main formidable du mulâtre s'appesantit sur son épaule et le cloua, effaré, à sa place.

— Minute, mon brave !

III

Le vieillard, qui était retombé plus mort que vif sur son banc, jeta sur son agresseur des regards épouvantés.

Il bégayait.

— Quoi ?... Que me voulez-vous ?

— Tu as tout entendu, tonna le mulâtre... je vois ça dans ta face de cafard... Voilà dix minutes que tu fais semblant de dormir...

Et tu te lèves maintenant pour aller donner l'éveil.

Le vieillard grelottait.

— Moi ?... balbutia-t-il... Je ne comprends pas.

Les autres coquins s'étaient levés à demi.

De leurs yeux luisants, ils fixaient l'homme à la barbe blanche.

Une grande terreur envahissait ce dernier.

S'il allait être retenu ! S'il lui était impos-

sible de sortir, de les faire prévenir ?

Il tâcha de conserver un peu de sang-froid.

— Je vous assure que vous vous trompez. Je ne vous connais pas... Je ne sais pas ce que vous voulez me dire.

Et il chercha de nouveau à se lever, à passer.

Mais les cinq coquins se mirent devant lui.

— Tu vois bien, gronda le mulâtre, que tu appartiens à la rousse... C'est pour nous dénoncer que tu veux sortir... Mais si tu fais un pas, un mouvement, si tu essayes de pousser un cri, je t'étrangle sur place !

Et le gredin au teint cuivré avait ouvert les mains dont les muscles criaient.

Un murmure menaçant des autres coquins avait accompagné ces paroles.

Le vieillard sentait la peur glacer ses os, non pour lui, mais pour ceux dont il ne pourrait peut-être pas empêcher la mort.

A ce moment, la porte s'ouvrit et le garçon entra avec son cognac.

Notre ami se débattit.

Un cri sortait de sa gorge.

— A l'aide ! au secours !

Noyée dans l'Authion

La semaine dernière, on a retiré de l'Authion, au lieu dit les Basses-Rivières, commune de Vivy, le cadavre de la veuve Barré, âgée de 83 ans.

Cette femme, depuis longtemps déjà, ne jouissait pas de ses facultés mentales et avait, plusieurs fois, manifesté l'intention de se donner la mort. Depuis trois semaines surtout, il était impossible de la laisser seule et ses enfants ne l'abandonnaient pas une minute et la veillaient, la nuit, à tour de rôle.

La nuit de sa mort, son fils, se trouvant fatigué, s'était jeté, tout habillé, sur un lit et s'était assoupi. Quand il se réveilla vers trois heures, il constata que le lit de sa mère était vide. Immédiatement, connaissant ses idées de suicide, il courut vers l'Authion qui passe à environ 120 mètres de sa demeure et aperçut sa mère à quelques mètres de la rive ne donnant plus signe de vie.

Epoux centenaires

A en juger par le soin avec lequel on signale l'existence d'un ou d'une centenaire, on pourrait croire qu'il n'en existe que quelques-uns seulement en France.

C'est une erreur, paraît-il, et d'après un recensement, nous possédons en France 209 centenaires : 64 hommes et 145 femmes.

Parmi celles-ci, on signale une divorcée qui a attendu l'âge de 101 ans pour s'apercevoir que son mari était trop jeune pour elle. Cet époux à 99 ans.

État civil de la ville de Saumur

MARIAGES

Le 27 juin. — René-Hilaire Jaquelin, charbon, à Bocé (Maine-et-Loire), a épousé Léontine Deneau, domestique, à Saumur.

DÉCÈS

Le 28 juin. — Mathilde-Clémentine Faure, célibataire, rentière, 86 ans, rue de la Gueule-du-Loup, à Sainte-Anne.

Courses de Verrie-Saumur

Dimanche 2 Juillet 1893, à 2 heures

Prix du château de Marson (fagot), courses de haies, hacks et hunters, gentlemen riders : Un Objet d'art de 300 fr., offert par M^{me} Baillou de la Brosse au premier, et un panier de champagne, offert par MM. Girard et Bouvet au second. — Distance, 2,500 mètres environ.

Prix de Mortemer (steeple-chase militaire 3^e série) : Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 150 fr. au premier, un autre de la valeur de 100 fr. au deuxième, un autre de la valeur de 75 fr. au troisième, offerts par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour les Sous-Maitres de l'Ecole d'application de cavalerie, montant des chevaux de cette Ecole. — Distance, 1,800 mètres.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement (courses de haies) : 1,500 francs offerts par la

Société Sportive d'Encouragement ; au second, 400 fr. sur le prix ; le troisième doublera son entrée. — Distance, 2,500 mètres environ.

Prix du Marsoulet (steeple-chase militaire 2^e série) : Un Objet d'art ou d'utilité militaire de la valeur de 800 fr. au premier, offert par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes. — Distance, 2,000 m. environ.

1^{er} Prix de la Société des Steeple-Chases de France (cross-country, steeple-chase, hacks et hunters handicap, gentlemen riders) : 2,500 francs offerts par la Société des Steeple-Chases de France ; au second, 500 fr. sur le prix. — Distance, 4,000 mètres environ.

Prix de Saint-Georges. 2^e prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase militaire 1^{re} série) : Un Objet d'art de la valeur de 1,000 fr. au premier, offert par la Société des Steeple-Chases de France, pour officiers en activité de service, montant tous chevaux d'armes. — Distance, 3,000 mètres environ.

3^e Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase 5^e série) : 2,600 francs offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France ; au second, 600 francs sur le prix ; le troisième doublera son entrée. — Distance, 3,000 mètres environ.

Prix de Consolation (steeple-chase, hacks et hunters, gentlemen riders) : 1,000 fr. offerts par la Société des Courses de Verrie-Saumur, pour hacks et hunters de 4 ans et au-dessus, et pour chevaux de 4 ans et au-dessus non-qualifiés hacks et hunters, à réclamer pour 3,000 francs ; entrée 50 francs, au second. — Distance, 3,000 mètres environ.

Les Courses de Verrie-Saumur sont régies par le Code et les règlements de la Société des Steeple-Chases de France et de la Société de Sport de France.

COMMISSION :

Présidents honoraires : M. le général commandant l'Ecole de cavalerie ; M. le sous-p. chef de Saumur. Président : M. J. de la Valette ; vice-président : M. le commandant de Canisy. Commissaires : MM. Camille Gendron ; René Perreau ; de Mareuil, capitaine-écuyer ; de Montjon, lieutenant-écuyer ; Lefébure, lieutenant au 16^e d'artillerie ; Magne, lieutenant au 5^e chasseurs d'Afrique ; de la Rochéthulon, sous-lieutenant au 5^e hussards ; Lefrançois, élève-officier.

FAITS DIVERS

L'AGRICULTURE EN CHINE

Les Chinois prennent un soin extrême d'aménager l'eau du ciel et des rivières en des réservoirs simplement, mais solidement établis, et de la distribuer sur leurs terres par des réseaux de canaux d'irrigation. Tous les fleuves sont saignés par de nombreux canaux de dérivation. Ils y gagnent d'avoir moins à souffrir des inondations et de pouvoir toujours défier les sécheresses.

Il ne faut pas s'étonner que dans un pays d'agriculture artistique comme la Chine les irrigations soient si bien étendues.

Dans la haute Asie, les fleuves sont soumis à un pareil régime.

Le Zarafchan, qui passe à Samarcande, arrive épuisé par les irrigations à Boukhara. Il en est de même du Sir-Doria, l'ancien Zaxartes de la Sogdiano, et la plupart des affluents de

l'Oxus, qui descendent du Pamir et de l'Indou-Kouch.

Toutes ces vallées, arrosées par leurs rivières, sont de vrais jardins comme rien ne nous en donne l'idée en Europe.

Des fleuves abonlants comme la Loire s'épanouissent en une infinité de ruisselets à travers les plaines et son bus par la terre ou réduits à presque rien par l'évaporation.

Si nous appliquions le même système à nos fleuves et rivières de France, nous n'aurions d'abord jamais ni sécheresse, ni inondations, et ensuite la production agricole serait exaltée au point que notre territoire pourrait nourrir aisément une population de 80 millions d'âmes.

Nous avons la terre, nous avons l'eau ; il nous reste à apprendre à nous en servir... comme les Chinois.

PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

La Banque V^e Lambert et Fils paie dès maintenant, SANS FRAIS, tous les coupons à l'échéance de juillet. Elle se charge de l'achat et de la vente des titres SANS COMMISSION.

Elle se tient à la disposition de ses clients pour leur fournir d'une façon désintéressée tous renseignements sur la Banque et la Bourse.

QUINQUINA
LABARRAQUE

VIN FÉBRIFÈRE, TONIQUE DIGESTIF, APPROUVÉ PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS, pour les convalescents et tous ceux qui souffrent de faiblesse de l'estomac, d'anémie, d'épuisement causé par l'âge, les excès, le travail, la fièvre. EN BOUT. ET 1/2 BOUT. 13, rue Jacob, Paris et TOUTES PHARMACIES.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUE!
LE VRAI CURATIF INOFFENSIF, c'est la
LIQUEUR LECHAUX
(LIQUEUR DE L'ÉTOILE)
Notice intéressante gratis, renseignements
et nombreuses attestations.
Le Flacon : 5 fr. franco contre mandat-poste. 6 fr.
Mario LECHAUX, Pharm^{ie}-Ch^{ie}, BORDEAUX.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs... depuis 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Dernières Nouvelles

LES PAPIERS DE LA « COCARDE »

Le juge d'instruction continue à entendre les témoins, parmi lesquels figure M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*.

On a saisi au domicile de M. Ducret de volumineux dossiers relatifs aux documents Norton.

C'est devant la Cour d'assises qu'on paraît vouloir renvoyer l'affaire à bref délai.

L'IMPOSITION DES BARRETTES

Hier, sont arrivés à Paris les deux ahlégats apostoliques, M^{rs} Granita di Belmonte et M^{rs} Randini-Tedeschi, accrédités en mission extraordinaire auprès du Président de la République. M^{rs} Granita di Belmonte remettra à M. Carnot la barrette cardinalice de l'archevêque de Bordeaux, et M^{rs} Landini-Tedeschi celle de l'évêque de Ro-lez.

La cérémonie de l'imposition des barrettes à LL. EE. les cardinaux Lecot et Bourret aura lieu à l'Elysée, lundi prochain.

LE CHALEUR DANS LE MIDI

A Bordeaux, le thermomètre s'est maintenu hier à 32 degrés, à l'ombre.

Un violent orage s'est déchaîné sur la ville.

A LA FRONTIÈRE ITALIENNE

Les deux Français arrêtés sur le territoire italien et conduits à Coni ont été accompagnés jusqu'à la frontière et laissés libres.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

Tous les télégrammes confirment ce que nous avons dit du vote, désormais certain, du projet militaire.

Les feuilles de Berlin sont unanimes à déclarer que, d'après le résultat des ballottages, il faut s'attendre à une majorité en faveur de ce projet.

Suivant les unes, il a pour lui 203 représentants et, contre lui, 183.

Selon d'autres, les partisans de la loi sont 205, et ses adversaires, 192.



Le Gérant : G. JOUAUST.

Le garçon allongea le cou pour regarder. — Pose ta fiote là et tourne-nous les talons ! dit le mulâtre d'un ton qui n'admettait pas de réplique. Nous avons avec monsieur des explications qui ne regardent personne.

Le domestique, qui connaissait sans doute ses clients, mit la bouteille sur la table et s'éloigna sans autres observations.

— Ferme la porte, cria le moricaud, qu'on ne nous dérange pas.

On entendit un grincement dans la serrure de la porte vitrée.

Un profond silence régnait dans l'établissement.

Tous les buveurs de la première salle semblaient s'être éloignés.

La pièce n'était plus éclairée qu'à demi.

Dehors le bruit s'arrêtait, on n'entendait que le roulement de quelques rares voitures.

Par les fenêtres, on voyait le ciel très sombre, et dans les ténèbres de l'avenue les arbres qui se balançaient sous le vent comme de grands fantômes.

Le vieillard se sentit perdu.

— Tu vois, dit le mulâtre, que nous sommes ici chez nous, et que tu n'as qu'à filer doux si tu tiens à ta peau.

— Que voulez-vous donc de moi ? demanda le malheureux... Et de quel droit me retenez-vous ici ?

Le mulâtre ricana.

— Du droit du plus fort d'abord, puis du droit que nous avons de nous défendre... D'ailleurs, assez causé ! Je n'ai pas d'explications à te donner. Ou tu es de la rousse, ou tu n'en es pas. Si tu en es, dis-le tout de suite.

Nous verrons ce que nous aurons à faire. Si tu n'en es pas, tu as un moyen bieu simple de nous le prouver, et nous ne te ferons pas de mal. Voyons, en es-tu ?

— Je ne sais pas ce que vous vou'ez dire.

— La rousse, c'est la police, faut-il te l'apprendre ? T'a-t-on envoyé ici pour nous moucher ? Qui es-tu ? Que fais-tu ?

— Je suis un pauvre homme inoffensif. J'étais entré ici pour manger un morceau.

— Et tu es mal tombé ! Ça arrive quelquefois. Maintenant, il faut te tirer de là le mieux possible. Mais si tu n'es pas de la rousse, pourquoi t'es-tu couché sur la table ? Pourquoi as-tu fait semblant de dormir pour écouter ce que nous disions ?

— Je n'ai pas fait semblant, je dormais.

Le mulâtre, d'un geste violent, lui mit sous

le nez son poing noir et dur comme un boulet.

— Tu mens, gredin, tu mens !

Le vieillard fit un mouvement en arrière, l'air égaré.

— Nous jouons notre tête cette nuit, reprit l'homme cuivré, et nous ne voulons pas la jouer avec des cartes biseautéés. Tu en sais trop long maintenant. Tu n'as plus qu'un moyen de te sauver, c'est de venir avec nous, de te faire notre complice.

L'homme à la barbe blanche eut un sursaut terrifié :

— Moi ?

— Toi, as-tu peur d'être compromis en notre société ? Si nous sommes pris, tu le seras avec nous. Si nous échappons, tu te sauveras aussi.

Le vieillard ferma à demi les yeux, la figure blanche d'horreur.

— J'aime mieux mourir, murmura-t-il.

— A ton aise ! Fais donc ta prière, si tu sais prier. Tu ne passeras pas ce seuil vivant ; je te préviens que le moindre mot, le moindre geste fait pour attirer l'attention ne servira qu'à avancer l'heure de ton châtimeant.

Les autres coquins approuvèrent du geste, puis ils retournèrent à leur place sans plus s'occuper du vieux.

Vers minuit, le domestique les quitta, après avoir donné ses recommandations, à haute voix maintenant, sans se gêner, comme si l'auditeur involontaire de leur complot n'existait déjà plus pour les bandits.

Notre ami était resté écrasé à sa place, sans mouvement.

Ce n'est pas la peur de mourir qui le tenait.

Il pensait aux dangers qu'ils allaient courir tous les deux, ceux sur lesquels il semblait veiller.

Comment faire pour les sauver ?

Il aurait sans hésiter donné tout son sang pour eux, mais sa mort n'éloignait pas d'eux le danger qui les menaçait.

Plus l'heure s'avancait, plus les chances devenaient aléatoires.

Dehors une solitude sinistre...

Dans l'établissement une indifférence complète.

Il n'y avait plus de lumière maintenant que dans la salle où ils étaient...

Il avait entendu retomber les volets, grincer les serrures des portes.

Il se trouvait, là, pris comme dans un piège.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Juin-Juillet 1893

Excursions en Auvergne et dans le Limousin permettant de visiter Le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nèris et Eaux-les-Bains, avec tarif facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Nantes.....	113 fr.	87 fr.
Angers.....	103	77
Le Mans.....	103	77
Tours.....	91	68
Blois.....	86	64
Orléans.....	86	64
Poitiers.....	91	68
Angoulême.....	91	68
Bordeaux.....	98	73
Agen.....	98	73
Périgueux.....	86	64
Montauban.....	98	73
Toulouse.....	103	77

L'itinéraire comprend :

1^o Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Nèris (bains de Nèris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges

(par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.

2^o Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes ; Saint-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers ; Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême ; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyages circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1^{re} et 2^e classes, aux prix réduits du tarif G. V. n^o 2.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne

comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et la Bourboule.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
Mai-Octobre 1893

Voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne

Du 1^{er} mai au 31 octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours.
Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} classe, 45 fr. ; 2^e classe, 36 fr.

Avis. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la

durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 40 0/0 du prix des billets.

Il est délivré de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursion aux plages de Bretagne, et inversement de Savenay ou de tout autre point situé sur ledit itinéraire à toute station dudit réseau, des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classe, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix ordinaire des places, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres par billet.

Marché de Saumur du Samedi 24 Juin

Froment-commerce, Pectolitre	15 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	14 30	Veau	1 40
Méteil	12 40	Mouton	2 00
Seigle	10	Pore	1 60
Orge	10	Poulets, la couple	3 50
Avoine	9 50	Dindonneaux	3 50
Sarrasin	10 50	Oies	3 00
Haricots blancs	25	Canards	6 00
Haricots rouges	24	Beurre le kilog.	2 00
Fèves	12	Œufs la douzaine	55
Noix	12	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	15	—	170
Sel les 100 kil.	15	—	150
Son	14	—	70
Pommes de terre, la barrique	5	—	130
Farine, la colasse de 157 kilog.	48	—	130
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—	—
id. 2 ^e id. 0 ^e 30 "	—	—	—
id. 3 ^e id. 0 ^e 28 "	—	—	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4

EPICERIE CENTRALE 28 rue St-Jean

P. ANDRIEUX **FELIX POTIN**
NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que des ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRES MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Puits forés, Sondages, Pompes
20 années d'expérience. — Près de 400 applications.

Ces puits, d'un petit diamètre, peuvent être creusés dans un espace restreint, dans les jardins, dans les cours, dans les caves, sous voûtes de 2 mètres de hauteur, sans compromettre la solidité des bâtiments. Défonçage par le sondage des puits qui manquent d'eau.

C. CARRIÈRE, à la Menitrie (Maine-et-Loire).

MAISON ET JARDIN A LOUER
AU JAGUENEAU
APPARTENANT A M. OGER.

S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

A CÉDER pour cause de santé, EPICERIE et MERCERIE.
Très bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER de suite, à de très bonnes conditions, QUINCAILLERIE de détail, ferblanterie, plomberie. — Ancienne et bonne maison.
Chentèle sûre et riche. — Affaire hors ligne et de toute sécurité.
S'adresser à M. VACHER, directeur du Comptoir commercial d'Angers, 40, rue Saint-Aubin.

A CÉDER
Magasin de Mercerie et Bonneterie
A Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN MÉNAGE.
L'homme sachant labourer, la culture des terres et des vignes, connaissant l'exploitation des bois, et sachant tous les travaux de la campagne.

La femme sachant soigner les animaux et tous les travaux de la campagne.

ON DEMANDE UN HOMME
connaissant tous les travaux de la campagne et pouvant être garde de propriété.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UNE COUPLE DE PAONS, 4 ans, très familiers, bons reproducteurs.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
MAISON
Située au coin de la rue de Poitiers et de la rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^e FOURCHAULT, notaire, ou à M^{me} POTIN, rue de Nantilly.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.
S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.
Location — Accords — Réparations

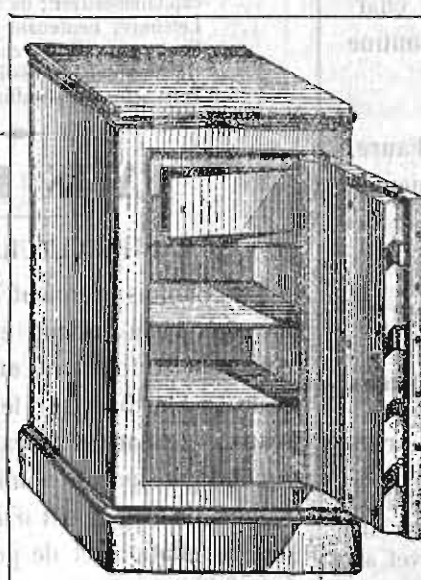
LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochelables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN
Entrepreneur de Serrurerie
SAUMUR

GR^{DE} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Eaux-de-vie blanches spéciales pour les fruits

1 fr. 50 — 1 fr. 70 — 2 fr. et 2 fr. 50 le litre.
Il est donné gratis UN NOUET par litre.

RHUMS naturels, d'importation directe, très hygiéniques pendant les chaleurs. — Martinique, 1 fr. 80. — S^{te}-Lucie, 2 fr. — Jamaïque, 2 fr. 50, 3 fr., 3 fr. 50 et 4 fr. le litre.

TAFIA MARTINIQUE, 1 fr. 60 le litre. — Citronnade rafraichissante, le litre, 3 fr. 50 — 1/2 litre, 2 fr.

SIROPS pur sucre, tous genres, le litre, 2 fr. 25, le 1/2 litre, 1 fr. 40
Tout est coté verre compris.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.



COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)

DE

HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,

